

ZONAGES ET SECTEURS RÉGLEMENTAIRES

Limite de zones et secteurs

Zones Urbaines

- UA : Zone du Centre de ville
- UAa : Secteur de transition, partie Est du centre-ville
- UAb : Secteur à vocation d'activités et d'équipements
- UAc : Zone urbaine mixte du Vieux-Saint-Pierre
- UC : Zone mixte partie Est de la ville
- UCa : Secteur de "Saint-Pierre-village"
- UCb : Secteur de la reconstruction
- UCm : Secteur mixte d'habitat et d'activités
- US : Zone d'équipements sportifs et d'espace
- UX : Zone d'activités économiques
- UXa : Secteur d'activités des Ysauldries
- UXb : Secteur d'activités de la Base
- UXc : Secteur d'activités de la Boulangerie

Zones à urbaniser

- UAU : Espace à urbaniser en cœur d'île, à vocation résidentielle
- UAB : Secteur à urbaniser - partie Ouest - Bel-Éclair
- UAC : Secteur à urbaniser - partie Est - Bel-Éclair
- UAD : Secteur à urbaniser - Bel-Croix-Petit
- UAE : Secteur à urbaniser - Bel-Croix-Grand

Zones naturelles et agricoles

- N : Zone naturelle
- Na : Secteur d'équipements publics
- Nj : Secteur de jardins familiaux
- Np : Secteur d'aire d'accueil des gens du voyage
- Ns : Secteur d'activités économiques spécifiques (recyclage des déchets verts)
- A : Zone agricole
- Aj : Secteur agricole et de jardins familiaux

PRÉSCRIPTIONS

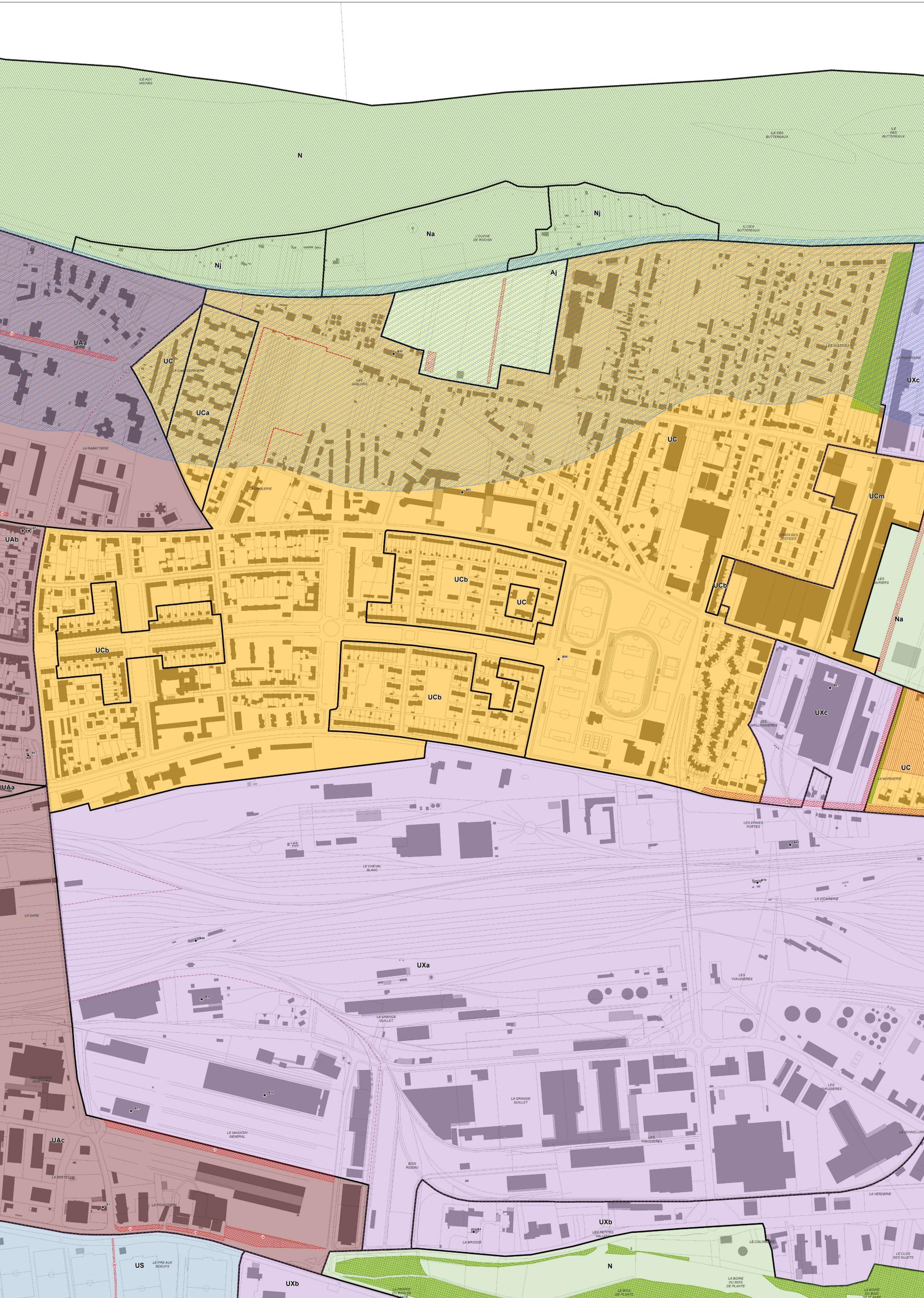
- ① Numéro d'emplacement réservé renvoyant à la liste
- ER Emplacement réservé (L151-41)
- SCP Secteur comportant des OAP (L151-4 et 7)
- SP Secteur de projet, en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41)
- TC Terrain cultivé à protéger en zone urbaine (L151-19)
- EB Espace boisé classé (L113-2)
- EV Ensemble végétal à préserver (L151-19)
- ★ Patrimoine bâti à protéger (L151-19)
- EB1 Ensemble d'éléments bâtis à protéger (L151-19)
- BD1 Numéro de patrimoine bâti à protéger
- PD1 Numéro d'ensemble d'éléments bâtis à protéger
- VD1 Numéro d'ensemble végétal à préserver
- Mur à préserver (L151-19)

INFORMATIONS

- UNESCO Périmètre UNESCO
- ZE Zone de dissipation de l'énergie identifiée dans le PPR

Plan édité le 15/10/2018  
 Pour être annexé à la délibération  
 du Conseil Métropolitain du 19 novembre 2018

Logo of the Mayor: **Pour le Président**  
 La Ville de Saint-Pierre-des-Corps  
 Christophe GATARD, Maire  
 Département de l'Indre et Loire  
 Logo of the Urban Community: **atuu**  
 Agence d'Urbanisme et d'Urbanisme



Sources : DGI/CG37 - Cadastre 2018